

## AVIS DE LA BOURSE

### Transfert de la SOPAT au Marché Principal

Le Conseil d'Administration de la Bourse a donné, lors de sa réunion du 29 juillet 2010, son accord pour le transfert de la société SOPAT du Marché alternatif au Marché principal, avec date d'effet le lundi 02 août 2010.

La société SOPAT s'est engagée à être accompagnée par un Listing Sponsor, durant les deux prochaines années de son séjour au marché principal.

Il est rappelé que la date d'effet de la division de la valeur nominale des actions SOPAT de 5 dinars à 1 dinar par action est fixée, par décision de l'AGE du 09 février 2010. Cette décision est confirmée par l'AGE du 27 juillet 2010 avec date d'effet le lendemain de la distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2009.

Ainsi, à partir du lundi 02 août 2010, le titre SOPAT sera négocié dans les conditions suivantes :

- Marché : Marché principal de la Cote de la Bourse
- Nombre de titres admis : 10 500 000 actions de nominal un (1) dinar chacune
- Code ISIN : TN0007290018
- Code Mnémonique : SOPAT
- Groupe de cotation : 11 (continu)

Cette opération entraîne une purge du carnet d'ordres.